

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 septembre 2024**

PUBLIE LE : 28 OCT. 2024

Délibération n°240930-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le vingt-quatre septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

PRESENTS

LOUVECIENNES

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<u>Nombre de communes</u>	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre, notamment, de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 21 juin 2023 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président,

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n°2024-07

OBJET : Acte constitutif d'une régie de recettes – Annule et remplace tous les actes précédents

Il a été décidé d'annuler et de remplacer tous les actes précédents liés à la régie de recettes du Syndicat Intercommunal pour la gestion du musée Louveciennes-Marly-le-Roi créée le 14 octobre 1982 par la décision n° 2024-07 regroupant l'ensemble des mentions obligatoires.

Décision n°2024-08

OBJET : Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux – Avenant 4

Il a été décidé de signer l'avenant 4 à la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux ayant pris effet au 1^{er} janvier 2022, modifiant l'article 5-4 « Modalités de calcul du remboursement des frais de fonctionnement » de la convention en actualisant certains plafonds de consommation annuels.

Décision n°2024-14

OBJET : Demande de don auprès de l'association les Amis du domaine de Marly dans le cadre de l'acquisition d'un dessin représentant une « Vue de Marly » pour la collection permanente du musée.

Il a été décidé d'accepter le don d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros), de l'Association des Amis du domaine de Marly, afin de participer aux dépenses liées à l'acquisition par le Syndicat d'un dessin d'une « Vue de Marly » attribuée à Jean-Baptiste Martin pour enrichir les collections du musée du Domaine royal de Marly.

Les recettes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2024-15

OBJET : Demande de don auprès de l'Association les Amis du domaine de Marly dans le cadre de l'exposition temporaire « Les chevaux du Roi. Les Chevaux de Marly, chefs-d'œuvre de l'art équestre ».

Il a été décidé d'accepter le don d'un montant de 10 000 € (dix mille euros), de l'Association des Amis du domaine de Marly, afin de couvrir les frais engendrés par la venue du grand tableau attribué à Jean-Baptiste Oudry, « Louis XV chassant le cerf dans la forêt de Saint-Germain » daté de 1730, afin d'enrichir l'exposition temporaire.

Les recettes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2024-16

OBJET : Impression et pose des supports adhésifs de l'exposition temporaire « Les chevaux du roi. Les Chevaux de Marly, chefs-d'œuvre de l'art équestre ».

Il a été décidé de confier la prestation à la Société PUBLIMARK, sise Z.A Mondétour, 28630, Nogent-Le-Phaye.

Montant de la prestation : 3 742,80 euros HT, soit 4 491,36 euros TTC ;

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n°2024-17

OBJET : Marché MP24H – Acquisition d'un dessin « Vue de Marly »

Il a été décidé de signer le marché MP24H d'acquisition d'un dessin d'une « Vue de Marly » auprès de Nicolas Schwed, 103 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, pour un montant global et forfaitaire de 15.000€ ;

Décision n°2024-18

OBJET : Acte constitutif d'une régie d'avance – Annule et remplace tous les actes précédents

Il a été décidé d'annuler et de remplacer tous les actes précédents liés à la régie d'avances du Syndicat Intercommunal pour la gestion du musée Louveciennes-Marly-le-Roi créée le 27/05/1992 par la décision n° 2024-18 regroupant l'ensemble des mentions obligatoires.

Fait à Marly-le-Roi

25/10/2024

Transmis en préfecture et affiché le

28/10/2024

Pour Extrait Conforme

Clarisse ZANN
Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

